

Avis de mise à disposition du public

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL DU VAL DE SAÔNE VINGEANNE

Modification simplifiée N°1

Par délibération n°**DEL20251216N04** en date du 16 décembre 2025, le Comité Syndical du PETR Val de Saône Vingeanne a défini les modalités d'organisation de la mise à disposition du public relative à la modification simplifiée n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Val de Saône Vingeanne.

Objet de la mise à disposition du public :

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document cadre qui fixe les objectifs en matière d'aménagement et de développement du Val de Saône Vingeanne sur le long terme (horizon de 20 ans) ainsi que les moyens pour les atteindre. Il vise à mettre en cohérence un certain nombre de politiques sectorielles à l'échelle du territoire de Val de Saône Vingeanne : habitat, déplacements, protection et restauration de la biodiversité et des ressources naturelles, organisation de l'espace, activités économiques...

Aujourd'hui, le cadre législatif et réglementaire a évolué et les dispositions en matière de sobriété foncière de la loi Climat et Résilience obligent à faire évoluer le document. Afin d'intégrer la trajectoire Zéro Artificialisation Nette en respectant le calendrier, les élus ont acté le lancement d'une modification simplifiée du document, comme prévu par l'article 194 - IV - 5° de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et Résilience, par délibération du 14 octobre 2025.

La mise à disposition du public se déroulera à partir :

Du vendredi 26 décembre 2025 Au mardi 27 janvier 2026 à 12h00 inclus,
Soit pendant 33 jours consécutifs.

Modalités de mise à disposition :

Les pièces du dossier mis à disposition du public sont accessibles au public :

- En version numérique : sur le site internet du PETR Val de Saône Vingeanne <https://www.vdsv.fr> dans l'onglet « Missions », rubrique « Modification simplifiée du SCoT VDSV » **à partir du 26 décembre 2026**.
- En version papier :
 - Au siège du PETR Val de Saône Vingeanne 11 rue de la Gare 21270 PONTAILLER-SUR-SAÔNE **à partir du 05 janvier 2026** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
 - Au siège de la Communauté de communes Auxonne Pontailler Val de de Saône, Anc. Rte nationale à Auxonne du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 **à partir du 05 janvier 2026**
 - Au siège de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois, 8, place Général Viard à Mirebeau-sur-Bèze du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 **à partir du 26 décembre 2025**
 - A la mairie de Mirebeau-sur-Bèze, 32 Grande Rue, 21310 Mirebeau-sur-Bèze du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 **à partir du 26 décembre 2025**.
 - A la mairie de Fontaine-Française, 1 Rue du Général Gandy, 21610 Fontaine-Française du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 **à partir du 26 décembre 2025**.
 - A la mairie de Pontailler-sur-Saône, 1 Rue du 8 Mai 1945, 21270 Pontailler-sur-Saône le lundi, mercredi, jeudi : de 09h00 à 12h00, le mardi et vendredi de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00 **à partir du 26 décembre 2025**.
 - A la mairie d'Auxonne, 2 Pl. d'Armes, 21130 Auxonne Lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi) **à partir du 29 décembre 2025** (fermeture le 2 janvier 2026).

NB : Il est fortement conseillé au public de contacter les établissements ci-dessus préalablement à une consultation afin de permettre un accès aux documents dans de bonnes conditions.

Observations et propositions :

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Soit par courrier postal en écrivant à : Monsieur le Président du PETR Val de Saône Vingeanne 11 rue de la gare 21270 Pontailler-sur-Saône
- soit par email à l'adresse suivante : scot@vdsv.fr
- Soit par écrit sur les registres mise à disposition dans les lieux suivants :
 - Au siège du PETR Val de Saône Vingeanne 11 rue de la Gare 21270 PONTAILLER-SUR-SAONE **à partir du 05 janvier 2026** 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
 - Au siège de la Communauté de communes Auxonne Pontailler Val de de Saône, Anc. Rte nationale à Auxonne du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 **à partir du 05 janvier 2026**
 - Au siège de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois, 8, place Général Viard à Mirebeau-sur-Bèze du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 **à partir du 26 décembre 2025**
 - A la mairie de Mirebeau-sur-Bèze, 32 Grande Rue, 21310 Mirebeau-sur-Bèze du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 **à partir du 26 décembre 2025**.
 - A la mairie de Fontaine-Française, 1 Rue du Général Gandy, 21610 Fontaine-Française du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 **à partir du 26 décembre 2025**.
 - A la mairie de Pontailler-sur-Saône, 1 Rue du 8 Mai 1945, 21270 Pontailler-sur-Saône le lundi, mercredi, jeudi : de 09h00 à 12h00, le mardi et vendredi de 09h00 à 12h00 de 13h30 **à partir du 26 décembre 2025**.
 - A la mairie d'Auxonne, 2 Pl. d'Armes, 21130 Auxonne Lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi) **à partir du 29 décembre 2025** (fermeture le 2 janvier 2026).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, dans les conditions prévues au livre I du code des relations entre le public et l'administration, créé par ordonnance du 23 octobre 2015, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Syndicat mixte dès publication de l'avis d'ouverture de l'enquête, à l'adresse suivante :

PETR Val de Saône Vingeanne, 11 rue de la gare, 21270 Pontailler-sur-Saône

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête sont l'approbation de la modification simplifiée n°1 du SCoT du PETR Val de Saône Vingeanne par délibération du Comité syndical.

Des informations concernant ce dossier peuvent être demandées aux services du PETR Val de Saône Vingeanne :

- Soit par courrier postal en écrivant à : Monsieur le Président du PETR Val de Saône Vingeanne 11 rue de la gare 21270 Pontailler-sur-Saône
- soit par email à l'adresse suivante : scot@vdsv.fr